

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



**CIRCULAIRE 016-22**

**Le 9 février, 2022**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
Kirkland Lake Gold Ltd. (KL)  
Fusion**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Kirkland Lake Gold Ltd. (TSX : KL) (NYSE : KL) (ASX: KLA) (« Kirkland Lake Gold ») et Agnico Eagle Mines Limited (TSX : AEM) (NYSE : AEM) (« Agnico Eagle ») ont annoncé le 8 février 2022, la réalisation de leur fusion.

Conformément aux modalités de la fusion, les actionnaires de Kirkland Lake Gold recevront 0,7935 action ordinaire de Agnico Eagle pour chaque action ordinaire de Kirkland Lake Gold émise et en circulation détenue.

Les actions ordinaires de Kirkland Lake Gold Ltd. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 9 février 2022.

**CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur KL seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 10 février 2022
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** KL deviendra AEM1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 79 actions ordinaires de Agnico Eagle Mines Limited et une considération en espèces équivalente à 0.35 (100 x 0.0035) d'une action de Agnico Eagle. Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 008474 10 8

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

**La Bourse - Détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la fusion et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options KL seront transférées à la classe d'options AEM1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
KL	AEM1

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

**CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:**

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 10 février 2022
- **SYMBOLE DES CONTRATS À :** FKJ sera radié
- **TERME SUR ACTIONS :**  
BKQ sera radié
- **SYMBOLE DES BTIC:**
- **NOMBRE DE CONTRATS:** N/A
- **MULTIPLICATEUR:** N/A
- **LIVRABLE PAR CONTRACT:** N/A
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** N/A
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** N/A

## **Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action**

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FKJ seront radiées puisqu'il n'y a aucun intérêt en cours.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza  
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés